Affiché le

ID: 974-219740057-20201215-2020_7_7-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE

CANTON
DE PETITE-ILE

Objet:

Réseau de lecture publique de Petite-Île -Modification du règlement intérieur.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le 18 DEC. 2020

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 8 décembre 2020

et que le nombre des membres en exercice est de 33.



Commune de Petite - Ile

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, MALET Ludovic, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Gino, RENGER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, SEBODIER Pascal, LEBON Natacha, SORRES Jacky, ROBERT/PAYET Anne, LAVERGNE Christophe, Constance GRONDIN Jean-Noël, VIRAMA-ERCAMA Corinne, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, PAUS Richard, PAYET Sandrine, SUZANNE Pascal, LAURET Dany, BENARD Didier, SEVERIN Magali, HOARAU Jean Denis -

ETAIENT REPRESENTES:

Mesdames les Conseillères municipales suivantes :

ETHEVE Patricia, PRUGNIERES Sophia, LEVENEUR Marine -

ETAIENT ABSENTS: les Conseillers Municipaux suivants:

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita; Monsieur SUZANNE Jean-Hugues -

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2020/7/7

Réseau de lecture publique de Petite-Île – Modification du règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



La ville de Petite-Île compte à son actif une bibliothèque et une annexe. La Commune accueillera sur son territoire un service de bibliobus qui sera mis en service en début d'année 2020.

Compte tenu des évolutions du réseau et pour le bon fonctionnement du service, il s'avère nécessaire de mettre en place un règlement intérieur.

Il s'agit de formaliser les règles claires de l'organisation de la bibliothèque et de les porter à la connaissance du public, d'une part, et de prendre en compte dans son contenu la gestion informatisée des emprunts, la mise en place prochaine d'un service de bibliobus, et la prise en compte du traitement des données conformément à la loi RGPD, d'autre part.

Le règlement intérieur proposé encadre les conditions :

- . d'accès aux services du réseau de lecture publique (bibliothèque, annexes, bibliobus),
- . de consultation et de communication des ressources documentaires,
- . d'inscription et de prêts des documents,
- . de participation aux manifestations proposées.

Le Maire précise que le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et sur le site internet de la Ville. Il sera également présenté lors de chaque inscription ou à tout usager en faisant la demande.

Cette affaire a été examinée en Commission Culturelle qui y a émis un avis favorable, le 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ledit règlement intérieur ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Serge Hoareau

Le présent document est certifié exécutoire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, leet de sa publication en Mairie, le